

Actualité

SEUAT



CSQ



www.seuat.ca

Volume 26 no 1

Octobre 2011

Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans ce numéro :

Réseau de la condition des femmes	3
Formation sur le RREGOP	3
Nouveautés en ce qui concerne les déclencheurs de contrat	4
Nécrologie	4

Déjà plus d'un mois s'est écoulé depuis la rentrée! Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année scolaire 2011-2012 !



Toujours soucieux de l'environnement, cette brochure sera distribuée en quantité réduite mais sera plutôt disponible pour tous nos membres sur notre site web:

www.seuat.ca

Mot du président

Actuellement, un sujet d'actualité fait réagir viscéralement le corps enseignant du Québec: « La paye au mérite et par le fait même, la mise à pied des enseignants incompetents ». La Coalition québécoise pour l'avenir du Québec, chapeauté par Monsieur Legault, pousse cette idée et les médias en font leurs choux gras. Les tribunes téléphoniques regorgent de déclarations assassines. Le corps enseignant s'est vu exécuté sommairement en onde sans pouvoir réagir aux différentes calomnies. Le projet de la coalition exploite des préjugés et l'esprit reptilien de notre société.

Au printemps, M. Legault a mis au jeu sa solution miracle pour mettre fin aux dépenses de l'état et améliorer les résultats scolaires. « La solution passe donc par un changement de paradigme qui ébranlera tout le système d'éducation du Québec ». Pourquoi ? Selon le porte-parole de la Coalition, il existe une culture de maintien à l'emploi d'enseignantes et d'enseignants non compétents, dû au respect de l'ancienneté et à la sécurité d'emploi garanti par notre convention collective. Les syndicats seraient trop puissants et nous défendons les incompetents. L'opinion publique est amenée à croire cette thèse. Cette perception est renforcée par une campagne médiatique soutenue et bien orchestrée par des entreprises médiatiques reconnues comme antisyndicales. Cette campagne de salissage est aussi alimentée par des groupes d'opinion néo libéraux dont l'Institut économique de Montréal qui produit des sondages tendancieux.



Marc Nantel
Président

Dans le grand public, il existe un mythe persistant comme quoi les syndicats défendent l'incompétence. La Coalition exploite ce préjugé et en fait son cheval de bataille. Notre sécurité d'emploi doit être abolie pour permettre de se débarrasser du bois mort. En échange, on instaurera un système de paye au mérite pour encourager les bons enseignants, histoire de bien enrober de sucre un poison amer à avaler. Sans vouloir donner plus de crédit qu'il ne faut à la Coalition, il est important d'intervenir publiquement et de rappeler que le rôle du syndicat est de venir à la défense de nos membres. Lorsqu'une menace de congédiement est motivée par des raisons douteuses, telles un conflit de personnalité, un manque de support au membre, des difficultés d'enseigner lorsque la composition des groupes est trop lourde ou toute autre raison qui serait arbitraire, un membre doit avoir le support de son syndicat. Dans le cas où une commission scolaire fait la preuve devant un arbitre qu'une enseignante ou un enseignant a commis une faute grave...

Mot du président (suite)

ou encore fait la preuve qu'après avoir donné tout le support nécessaire et de qualité, alors le congédiement sera exécuté. Selon notre expérience, nous pouvons souvent constater l'improvisation et l'ama-teurisme dans la gestion de nos directions d'écoles. Certaines direc-tions se voient encore dans les an-nées où le congédiement était effec-tif lorsque ces derniers claquaient des doigts.

Notre profession est exigeante et comporte plusieurs difficultés sou-vent hors du contrôle d'un ensei-gnant. Tout au long de notre car-rière, nous aurons à faire face à des difficultés qui nous exposent à la critique. Nous sommes sujet au ju-gement souvent sommaire de nos pairs, de nos directions, des pa-rents, des jeunes et des médias. Il est fort à parier que tout enseignant sera, un jour ou l'autre, sur une car-rière de trente-cinq ans, sujet à éprouver des difficultés face à un ou plusieurs groupes. Avec le régime d'évaluation de M. Legault, tout enseignant travaillera avec une épée de Damoclès au dessus de sa tête. Une direction maniera le bâton et la carotte pour mettre au pas son per-sonnel. C'est un retour à l'air des écoles de campagne des années Duplessis.

Notre profession nous exige de travailler en collégialité pour venir en aide à nos élèves. La paye au mérite et l'évaluation vont créer un climat de compétition et de mé-fiance. Pour obtenir la palme d'or, les enseignants chercheront à avoir les meilleurs groupes et éliminer les étudiants les moins performants. D'ailleurs, les études américaines prouvent que ce régime de paye au mérite profite surtout aux milieux favorisés. Pour obtenir de meilleurs résultats, les enseignants améri-cains ont transformé leur enseigne-ment. L'enseignement est réduit à sa plus simple expression. On fait du drill. On n'éduque plus, on montre aux jeunes comment ré-pondre à l'examen de fin d'année. Il est quand même surprenant que l'on tente d'imiter nos voisins du sud. Il est connu que le système d'éducation aux USA a un rende-ment nettement inférieur à celui de chez nous.

La Coalition pour l'avenir du Qué-bec est un groupe de pensée de droite qui gère l'éducation comme une entreprise. On doit se deman-der ce qui motive ce regroupement à tenter de décentraliser l'éducation et de mettre fin à la sécurité d'em-ploi. Il ne faut pas être très ferré pour comprendre que les mesures

de restructuration ont pour but de mettre les syndicats à terre, d'affai-blir tout le système d'éducation et finalement d'en arriver au constat qu'il faut privatiser le tout. La pen-sée de M. Legault est celle de ré-duire l'état à sa plus simple expres-sion. Le privé fera mieux et permet-tra un rapprochement de l'école avec le milieu.

Pour ceux d'entre nous qui voient la paye au mérite comme une bonne idée et qui sont prêts à brader la sécurité d'emploi, j'aimerais vous faire lire cette citation provenant d'un représentant d'un regroupe-ment d'enseignants américains. « *Attention ! N'abandonnez jamais votre sécurité d'emploi pour la pro-messe d'avoir une hausse de sa-laire. C'est un leurre. Nous avons abandonné nos droits et les hausses promises n'ont jamais sui-vies* ». Mon père me disait: « *Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est que c'est sûrement faux* ».

J'aimerais aussi vous rappeler que dans la vie, nous sommes toujours l'incompétent(e) de quelqu'un. L'abandon de nos protections laisse donc place à l'arbitraire.

Marc Nantel
Président

L'ACTUALITÉ SEUAT

Volume 26 No1

145, Perreault Est
Rouyn-Noranda, Qc
J9X 3C3

Téléphone: 819-762-0929
Télécopieur: 819-762-0130

Sites web:

www.seuat.ca

www.csq.qc.net
www.fse.qc.net

Rédaction:

Jacques Blanchet

Montage:

Francine Boucher

Collaboration:

Marc Nantel
Micheline Tremblay
Louise Gervais
Francis Noël

Réseau de la condition des femmes

Les 27 et 28 mai derniers, Madame Annick Boucher, membre du Réseau des femmes du SEUAT, participait à l'événement « Regard sur 20 ans d'actions et d'analyses féministes », première étape des États généraux de l'action et de l'analyse féministe.

Après avoir été de toutes les luttes depuis des décennies, après avoir organisé des événements d'envergure tels la « Marche du pain et des roses » et la « Marche mondiale des femmes » devant la force du mythe de « l'égalité déjà atteinte », devant les attaques aux droits des femmes ainsi que devant l'idée véhiculée que le féminisme est dépassé, le moment est venu de réfléchir, de renouveler nos priorités, nos stratégies et de poursuivre dans l'action.

Sous l'angle de l'analyse des avancées et reculs, Madame Annick Boucher a assisté à un atelier sur le thème de la sexualité, identité et stéréotypes. Force est de constater que les acquis sont fragiles et sont menacés sous le règne d'un gouvernement Harper.

Nous devons déconstruire le fameux mythe encore très présent chez nos adolescentes et adolescents de la « princesse et son prince charmant », éduquer sur la violence dans les relations, l'image de la beauté (botox très jeune, crème rajeunissante ou antirides...)

Les participantes à l'atelier ont retenu une avancée majeure qui se traduit par:

Les femmes ont le droit de disposer de leur corps et de leur pensée (avortement, diversité sexuelle et rôles sociaux).

La marchandisation du corps des femmes, l'image corporelle, la banalisation de la sexualité, la pornographie et la mode seront des obstacles que nous devrions surmonter, voire combattre.

Ces obstacles bien présents dans nos classes, sont des défis à relever pour amener le changement !

Plusieurs ateliers de discussion ont été tenus autour d'enjeux cruciaux pour le féminisme. Les thématiques retenues et les avancées choisies dans chaque atelier feront l'objet des prochains rendez-vous et consultations des États généraux se déroulant sur une période de 2 ans avec une grande finale qui aura lieu à l'automne 2013.

C'est à suivre !

Robert Munsch « La princesse dans un sac » (déconstruire le mythe du prince et de la princesse)

Ariane Bertouille, Marie-Claude Favreau « Ulysse et Alice » (famille homoparentale)

Annick Boucher, district d'Harricana, membre du Réseau des femmes

Micheline Tremblay, vice-présidente, responsable du Réseau des femmes

Formation sur le RREGOP

Personne ressource de la CSQ: **Denis St-Hilaire**

Monsieur St-Hilaire donnera une formation sur le RREGOP aux membres de la base, aux dates suivantes:

Val d'Or le 28 novembre 2011

Rouyn-Noranda le 1er décembre 2011

Amos le 29 novembre 2011

Chibougamau le 5 décembre 2011

La Sarre le 30 novembre 2011

Ville-Marie le 6 décembre 2011

D'autres détails suivront.

RELATIONS DE TRAVAIL / Louise Gervais / Francis Noël / Jacques Blanchet

NOUVEAUTÉS EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLENCHEURS DE CONTRAT

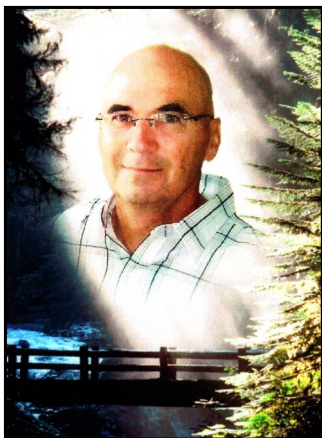
La clause 5-1.11 de la nouvelle entente a été modifiée. En effet, il y a une diminution du délai pour l'obtention d'un contrat à temps partiel, à la suppléante ou au suppléant occasionnel, lors d'un remplacement à durée **indéterminée** qui passe de **trois mois** (Disposition 2005-2010) à **deux mois** (Entente 2010-2015).

La clause 5-1.11 dit que la commission offre un contrat à temps partiel à la suppléante ou au suppléant occasionnel qu'elle engage pour remplacer une enseignante ou un enseignant à temps plein ou à temps partiel, lorsqu'il est **pré-ablement** déterminé que la période d'absence de cette enseignante ou cet enseignant est supérieure à **2 mois consécutifs**.

Malgré l'alinéa précédent, après 2 mois consécutifs d'absence d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein ou à temps partiel, la commission offre à la suppléante ou au suppléant occasionnel qui l'a remplacé durant tout ce temps, un contrat à temps partiel, **sans effet rétroactif**.

Une ou des absences de la suppléante ou du suppléant occasionnel totalisant 3 jours ou moins pendant l'accumulation de ces 2 mois consécutifs de remplacement n'a pas pour effet d'interrompre cette accumulation.

N.B. Si votre commission scolaire ne vous a pas fait signer un contrat et que vous remplacez depuis 2 mois consécutifs le même enseignant ou la même enseignante, parlez-en à votre délégué(e) syndical(e).



Jean Samuel
1960—2011

Hommage à notre collègue et ami, Jean Samuel

Le 17 août dernier, s'éteignait après un long combat contre le cancer, notre collègue et ami Jean Samuel, enseignant à la Commission Scolaire du Lac-Abitibi. Toute la région d'Abitibi-Ouest et particulièrement ses proches et amis furent touchés par le triste événement de son départ.

Nous voulons lui rendre cet hommage car Jean était une personne très dévouée et polyvalente. D'abord, il consacra 24 ans de vie professionnelle à diffuser son savoir au niveau des sciences humaines aux étudiants du secondaire. De plus, nous ne pouvons passer sous silence son dévouement à la communauté. Nous n'avons qu'à penser aux nombreuses années vouées à la défense de ses pairs au sein du syndicat ou encore à ses vingt années passées à titre de conseiller de sa municipalité.

Plusieurs voyaient Jean comme un érudit à qui demander conseils. Bien malin celui qui peut se vanter de trouver une discipline à laquelle notre ami ne s'intéressait pas.

Jean adorait les voyages en moto que ce soit au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, aux Iles-de-la-Madeleine, enfin presque tout le Québec a été visité par Jean. Ces voyages étaient pour Jean une occasion de se ressourcer avant d'entreprendre une nouvelle année scolaire.

Jean aimait grandement être entouré de sa conjointe, Guylaine et de ses 3 enfants : Joanie, Guillaume et Naomie. Sa famille était sa plus grande fierté. Il savourait la moindre occasion d'être en leur présence.

Nous ne pouvons terminer un tel hommage sans parler d'un de ses plus grands dons à la société : son enseignement. Des générations d'élèves ont été enrichis du savoir de cet enseignant passionné et aimé de tous. En Abitibi-Ouest, nombreux sont les jeunes et moins jeunes à avoir eu la chance d'occuper une des chaises de sa classe. Finalement, ils sont encore nombreux à transmettre les savoirs qu'ils y ont reçus et la sagesse qu'il leur a transmise.

Pour tous ces nobles enseignements que tu nous as apportés et ce bel héritage que nous avons à cœur de perpétuer, merci et au revoir Jean !